

Connaître les droits des patients limités dans leurs capacités de discernement

D^{resse} Danielle Charmillot, médecin-chef du service UHP à l'H-JU

Objectifs

- Connaître les droits du patient incapable de discernement pour agir en tant que professionnel en respectant le cadre légal suisse au sein de l'UHP.
- Prodiguer des soins en identifiant les besoins du patient avec l'aide des proches.
- Elaborer des projets de soins visant le respect de la volonté présumé du patient.
- Acquérir des outils pour une prise en charge exempte de tout reproche légal et en développant une réflexion éthique.
- Assurer la traçabilité des soins réalisés.

Contenu

- Les droits du patient incapable de discernement et la législation suisse ;
- Les règles de contention à mettre en œuvre en tant que professionnel ;
- PAFA et les différentes curatelles ;
- Intégrer le patient et ses proches dans la prise en charge.
- L'importance de la communication et de tisser des liens avec les proches ;

Horaires

De 14h à 16h

Public-cible

Le personnel soignant du service UHP

Nombre

20 personnes

*23 février, 23 mars ou 13 avril 2021
Hôpital du Jura – site de Porrentruy
Grande salle du 6^e ou petite salle du 2^e*